

Neuchâtel, le 3 novembre 2025

Réponse à la résolution du 18 mars 2025 de l'assemblée citoyenne de Neuchâtel Ouest intitulée: Rue de Maillefer - Cohabitation piétons-traffic

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec attention de la résolution adoptée lors de l'assemblée citoyenne de Neuchâtel Ouest le 18 mars 2025, portant sur la sécurisation de la rue de Maillefer. Les préoccupations de l'assemblée rejoignent celles que la Ville partage en matière de sécurité des usagères et usagers les plus vulnérables et d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers résidentiels.

Dans l'intervalle de cette démarche citoyenne, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre ou sont planifiées, dont voici les principaux éléments de réponse aux éléments relevés dans la résolution:

Mise en zone 30: déjà effective

La rue de Maillefer a récemment été intégralement classée en zone 30 km/h. Ce régime permet:

- une cohabitation apaisée entre les usagères et usagers,
- la liberté de traversée pour les piétonnes et piétons sur l'ensemble du tronçon,
- une modération naturelle des vitesses.

Des mesures de vitesse sont prévues ces prochains mois afin de vérifier que les vitesses pratiquées sont bien conformes. En cas de dépassements significatifs, des ajustements ciblés seront envisagés.

Sécurisation de la traversée vers la gare

Concernant la traversée de la rue à proximité de la gare sud (Maillefer 10), nous avons analysé la faisabilité d'un passage piéton. Malheureusement, les distances de visibilité réglementaires ne sont pas respectées à cet endroit, ce qui empêche l'aménagement d'un passage sécurisé. Cependant, nous envisageons la réalisation d'une traversée piétonne au droit du n°14, en haut des escaliers menant à la gare. L'éclairage public doit au préalable y être renforcé et des travaux de génie civil seront nécessaires pour abaisser le trottoir en 2027. Cet emplacement permet une meilleure visibilité, tout en assurant un cheminement sécurisé pour rejoindre les quais.

Sécurité devant les maisons 1a à 7

La configuration particulière du secteur inférieur de la rue (maisons en bord de chaussée, absence de trottoir) est bien connue de nos services. La mise en zone 30 permet dorénavant aux piétonnes et piétons de traverser librement pour rejoindre le trottoir nord.

Un marquage de bande cyclable à la montée a par ailleurs été ajouté sur ce tronçon. Ce marquage réduit visuellement la largeur de la chaussée, ce qui a pour effet de modérer la vitesse des véhicules tout en facilitant les traversées piétonnes.



La construction d'un trottoir dédié devant les maisons 1a à 7 reste malheureusement très contrainte, en raison du bâti existant et de l'étroitesse du gabarit routier. Quant à la proposition de limiter ce court tronçon à 20km/h «à l'instar de ce qui a été réalisé à la rue des Parcs», elle n'est pas adaptée à ce secteur: la seule présence d'accès privés ne suffit pas à justifier une telle limitation de la vitesse. La zone de rencontre de la rue des Parcs est justifiée du fait des caractéristiques spatiales de cette place et de la présence de plusieurs équipements publics, ce qui n'est pas le cas à la rue de Maillefer.

À propos du miroir

Le miroir situé dans la courbe a été retiré en 2024, car il induisait un faux sentiment de sécurité. L'attention des conductrices et conducteurs se porte souvent uniquement sur le miroir, au détriment de leur environnement immédiat, ce qui peut accroître les risques d'accident.

Le passage en zone 30 constitue une réponse plus sûre et conforme aux principes actuels de sécurité routière. Il permet une baisse généralisée des vitesses et une meilleure prise en compte de la présence de piétonnes et piétons.

Circulation de transit: observation en cours

Votre demande évoque l'utilisation croissante de la rue de Maillefer comme axe de transit. La classification en zone 30 constitue une mesure de dissuasion pour ce type d'usage.

Des relevés de trafic et de vitesse seront réalisés ces prochains mois, conformément à la norme, afin d'évaluer objectivement la part de trafic de transit. Sur la base de ces résultats, la Ville pourra envisager des mesures complémentaires.

Les problématiques soulevées par la résolution sont prises au sérieux, et nous remercions l'assemblée pour sa démarche constructive. Les actions déjà engagées s'inscrivent dans une stratégie cohérente de sécurité piétonne, de modération du trafic et d'amélioration du cadre de vie.

Nous restons attentifs à l'évolution du quartier et à l'efficacité des mesures mises en place. Les données collectées lors des prochains comptages permettront d'affiner l'approche au besoin. De plus, dans le cadre du plan directeur des mobilités en cours d'élaboration, les réflexions en cours sur la hiérarchie du réseau pourraient avoir pour effet une diminution du trafic sur cet axe à moyen terme, en dissuadant le transit entre Vauseyon et la jonction de Serrières.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve